



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail *Justice* *Solidarité*

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS



DIRECTION REGIONALE DES ELECTIONS DE : FARANAH
N° .00.3..MATD/DGE/DRE/PK/2026

Directeur Préfectorale des Elections de Kissidougou

A

Monsieur le Préfet de Kissidougou
S/C Voie Hiérarchique

Objet : Soit Transmis
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la décision portant publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin des listes nationales à la représentation proportionnelle et au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal du 31 mai 2026.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Kissidougou le 17 Avril 2026

Le Directeur Préfectoral des Elections

M. Mamoudou CONDE

M. Mamoudou CONDE

Vu à la réception
Le 17/04/2026
M. Mamoudou CONDE

M. Mamoudou CONDE
C & P.

DECISION N° D/2023/11/MAT/DGE/2023
 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES AU SCRUTIN
 MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2023

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la Constitution ;
 Vu la Loi Organique L/2020/024/CRF portant Code électoral du 27 septembre 2020 ;
 Vu le Décret D/2023/087/PRG/SGD portant attributions et organisation de la Direction Générale des Elections du 14 juin 2023 ;
 Vu le Décret D/2023/0124/PRG/SGD portant nomination de la Directrice Générale des Elections du 23 juillet 2023 ;
 Vu le Décret D/2023/0109/PRG/SGD modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2023, les heures d'ouverture et de clôture des campagnes des élections du 19 avril 2023 ;
 Vu la Décision D/2023/0000/MAT/DGE/2023 portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2023 ;
 Vu la Décision D/2023/0001/MAT/DGE/2023 portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2023 ;
 Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2023 ;
 Vu le rapport de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2023.

DECIDE :

Conakry, le 11 mai 2023
 Email: dge@dir.gn - Site Web: www.dge.gn



CIRCONSCRIPTION	NR SIEGES	NR DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	HOMMES	FEMMES
DURÉKA	3	3	3	8	4
LORÉKARAH	2	3	3	12	0
KENEA	4	3	3	15	9
LEUMULE	1	3	3	3	3
KOURA	1	3	3	3	3
LAFÉ	3	3	3	9	9
LELOUMA	3	2	2	6	2
MAIL	2	2	2	6	2
TOUSSÉ	2	2	2	6	2
DALABA	1	2	2	3	1
MANOU	2	2	2	6	2
FEA	2	2	2	6	2
BEIA	3	3	2	8	2
CHÉKÉKÉ	1	3	2	6	2
LOA	2	2	2	5	0
MACINTA	2	2	2	5	0
NEZÉKÉKÉ	4	4	3	14	10
YOMOU	1	4	2	3	1

La liste provisoire nominative des listes et des candidats retenus figure en annexe de la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 1. De la transmission de la liste provisoire des candidatures et des candidats retenus
 La liste provisoire des candidatures et des candidats retenus pour les élections législatives au scrutin majoritaire uninominal et pluri-nominal du 31 mai 2023 est transmise au Greffe de la Cour Suprême pour la publication de la liste définitive des candidats.

Article 2. Du recours
 Conformément aux dispositions de l'article 116 de la Constitution et 168 du Code électoral, la Cour Suprême est la seule instance habilitée :
 - à connaître des contestations relatives à la gestion des candidatures aux élections nationales ; et
 - à statuer sur les recours introduits.

En cas de contestation des listes publiées, la Cour Suprême est saisie par les parties intéressées dans les quarante-huit heures (48h) qui suivent leur publication.

Conakry, le 11 mai 2023
 Email: dge@dir.gn - Site Web: www.dge.gn



Article Premier. De l'objet
 La présente décision a pour objet la publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin majoritaire uninominal et pluri-nominal du 31 mai 2023 dans les circonscriptions (CS) ci-dessous énumérées.

Article 2. De la publication de la liste provisoire des candidatures
 La liste provisoire de candidatures au scrutin majoritaire uninominal et pluri-nominal du 31 mai 2023 est arrêtée et publiée conformément à la loi et la présente comme suit :

CIRCONSCRIPTION	NR SIEGES	NR DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	HOMMES	FEMMES
BOFA	2	3	2	8	0
FOSE	4	4	4	20	9
FEA	1	3	2	3	1
CAOVAL	1	2	2	4	0
KONKARA	1	3	3	3	1
DISSI	1	4	2	3	1
CHÉSSA	3	3	3	11	7
LACRÉLÉN	2	2	2	6	2
KALOUIM	1	3	2	3	1
KASSA	1	2	2	4	1
LAVRANTI	2	4	2	4	1
MANFAM	1	6	3	5	1
MAKAM	1	3	3	1	1
NIATIDJ	1	2	2	2	2
MAICHA	2	2	2	2	2
SANDIARI	2	3	3	6	2
SOUFONDA	2	4	2	5	3
TOURKOLA	2	2	2	6	2
AFÉKÉ	1	9	2	6	2
AMÉKÉKÉ	1	3	2	2	2
ASSÉ	1	2	1	1	0
EUROPE	1	8	3	3	9
DANGLA	2	2	1	3	1
DINGHARAYÉ	2	2	2	7	1
FARANAH	2	2	2	6	1
KISSIDOUGOU	2	2	2	5	3
KANLAK	3	3	2	18	3
KÉROUANE	2	2	2	6	2
KOUKOUSSA	2	2	2	7	2
MANDIANLA	4	2	2	9	7
SIKOURI	5	2	2	18	4
COTAH	2	3	2	5	3

Conakry, le 11 mai 2023
 Email: dge@dir.gn - Site Web: www.dge.gn



Article 3. De l'exécution
 Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller juridique, les Directeurs des Départements Techniques, les Responsables des Services d'Appui et les Délégués de la Direction Générale des Elections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Article 4. De l'entrée en vigueur.
 La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le 11 mai 2023
 Signature
 Madame CAMARA Dienabou Touré

Conakry, le 11 mai 2023
 Email: dge@dir.gn - Site Web: www.dge.gn



REPUBLIQUE DE GUINEE
 Travail - Solidarité
 DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

SCRUTIN LEGISLATIF MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2023

LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES
 CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE: KHALIDOUGOU

LISTE DES CANDIDATS RETENUS PAR DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTI POLITIQUE / MOUVEMENT POLITIQUE	N°	NOM ET NOM DU CANDIDAT	GENRE	DATE DE NAISSANCE	SEXE
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	1	YOMBA SANCHI	H	16/06/1983	M
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	2	MESTICE YANBA HOUND KASSADOUNDO	H	16/06/1983	M
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	3	MOUSSA ELKHOLO SANCHO	F	08/11/1983	F
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	4	ANGELINE SARAH NABA	F	12/05/1983	F
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	5	ANGELINE KOUROUNA	H	11/05/1983	M
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	6	ASSATON KEFA	F	16/05/1983	F
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	7	ABOUSSAR SOUBI ENANE	H	14/11/1983	M
Union pour la Modernité et le Développement (UMD)	8	MOUÏEY KOUNO	H	31/05/1983	M

Conakry, le 11 mai 2023
 Email: dge@dir.gn - Site Web: www.dge.gn





REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail *Solidarité*

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS



DIRECTION REGIONALE DES ELECTIONS DE : FARANAH
N°.C.D.3./MATD/DGE/DRE/PK/2026

Directeur Préfectorale des Elections de Kissidougou

A

Monsieur le Préfet de Kissidougou
S/C Voie Hiérarchique

Objet : Soit Transmis
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la décision portant publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin des listes nationales à la représentation proportionnelle et au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal **du 31 mai 2026**.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Kissidougou le 17 Avril 2026

Le Directeur Préfectoral des Elections


M. Mamoudou CONDE



Vu à la réception
Kissidougou, le 17/04/2026

M. Mamoudou CONDE
e e p.